



Population

90 000 habitants

Géographie

Le territoire d'Annemasse Agglo se situe en Haute Savoie, il est transfrontalier avec Genève en Suisse. Étendue de 7800 ha comprenant une partie urbaine dense et une partie plus rurale

Organisation du territoire

Annemasse-Agglo est un EPCI à fiscalité propre composé de 12 communes. Elle est compétente en Eau et assainissement, Mobilité, Habitat, Protection de l'environnement, Cohésion sociale et Politique de la Ville, Développement économique, Culture et Sport, Tourisme et Voirie d'intérêt communautaire. La compétence GEMAPI a été transférée à deux syndicats ayant des compétences techniques historiques.

Principaux défis et enjeux :

Concilier la croissance urbaine et le développement d'une métropole avec la préservation des espaces naturels et des ressources pour tous et pour les générations futures, grâce à des outils de planification et grâce à ses compétences en eau/ assainissement, déchets, environnement et aménagement.



4 niveaux d'actions

- 1 - Des services d'eau durables pour tous
- 2 - Une conception urbaine sensible à l'eau
- 3 - Une ville connectée à son bassin versant
- 4 - Des communautés "Eau-Responsables"

5 briques

- Une vision
- Une gouvernance
- Des connaissances et des compétences
- Des outils de planification
- Des outils de mise en œuvre



S'organiser à la bonne échelle.

Le territoire d'Annemasse agglo est marqué par sa ville en perpétuelle développement, mais également par ses espaces naturels de proximité et ses 2 rivières principales : l'Arve et le Foron.

La ressource en eau du territoire est globalement de qualité et bien préservée : eau provenant des sources et nappes préservées jusqu'à présent des pollutions, des masses d'eau souterraines identifiées en bon état quantitatif et chimique. Cette préservation s'explique notamment par un encadrement par le SDAGE 2016-2021 Rhône-Méditerranée et par le SAGE du bassin de l'Arve, mais également grâce à des actions concrètes en terme d'assainissement (traitement de pointe, traitement des eaux pluviales), de réduction des pollutions à la source (contrat Arve Pure), ou des plans de restauration ou de renaturation des espaces naturels (contrats de rivières, Gemapi, Papi,...),

Ce territoire était historiquement rural. La proximité avec Genève a entraîné un développement urbain et une croissance démographique très rapide. Cette croissance induit des problèmes d'alimentation en eau potable à long terme, des rejets importants à traiter, mais également une pression foncière forte, un étalement urbain au détriment des espaces naturels, des cours d'eau, des zones humides (le bassin versant de l'Arve a perdu 10% de ses zones humides en 30 ans). Le territoire s'est d'ailleurs détourné peu à peu de ses cours d'eau, souvent enterrés, difficiles d'accès, et de ses zones humides pourtant essentielles au bon fonctionnement des cours d'eau notamment.

Face à cette pression, le territoire s'est depuis longtemps organisé afin de répondre au mieux aux besoins de cette nouvelle population, accumulant les efforts pour construire une politique de l'eau plus durable. En effet, Annemasse-Agglo bénéficie d'une compétence exercée en régie sur l'eau et l'assainissement, à la fois collectif / non collectif, eaux usées et eaux pluviales, depuis plus de 30 ans.

La gestion de l'eau pluviale à la parcelle a été mise en place au début de cette prise de compétence assainissement. En parallèle, Annemasse agglo a toujours soutenu et participé activement aux travaux exercés par les 3 syndicats de rivières mis en place sur son territoire (SM3A, SIFOR, SYMASOL).

En 2008, le Schéma de Cohérence territoriale a permis de rassembler deux communautés de communes voisines autour d'un projet commun et de créer une Communauté d'agglomération. Cette fusion a largement amélioré la gouvernance, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Fort de ses nouvelles compétences, Annemasse Agglo a pu alors confirmer ses efforts sur la préservation de la ressource en eau (diversification et protections des captages, rendement du réseau de 82%, taux de conformité de 100%...), sur l'assainissement (une station d'épuration unique, des boues compostées ou épandues, un assainissement non collectif marginal, une forte incitation à la récupération des eaux de pluies,...). Les élus ont également soutenu plusieurs programmes d'études en cours pour améliorer les connaissances sur les aquifères et leur protection, sur l'amélioration des réseaux d'eaux et d'assainissement mais également sur le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides du territoire, en vue de leur protection. Conscients de l'importance de travailler à une échelle plus large sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve, les élus ont souhaité transférer en 2017 la compétence GEMAPI au syndicat SM3A, déjà porteur du SAGE, et s'impliquer durablement dans sa gouvernance.

Et maintenant

Aujourd'hui, la concertation autour de la constitution d'un Projet de territoire commun entre l'agglomération, les communes, et leurs partenaires, ainsi que la révision du SCOT, permettent de conforter la volonté des élus de construire une agglomération durable. L'objectif est en effet aujourd'hui de poursuivre les efforts engagés mais également et surtout de trouver le bon équilibre entre développement et accueil de nouveaux habitants, et préservation des ressources, des espaces naturels et de la qualité de vie.

Les challenges des prochaines années de l'agglomération porteront par exemple sur la diminution des déversements du réseau d'assainissement en-dessous de 5%, la diminution de l'imperméabilisation des sols, une meilleure intégration de la gestion des eaux pluviales à la parcelle dans les documents d'urbanisme, ou encore la mise en valeur des cours d'eau et zones humides au cœur de la ville.

Les 4 niveaux d'actions pour un territoire " Eau-Responsable ".

1. Des services d'eau durables pour tous

- **Restaurer les milieux aquatiques et leurs écosystèmes**
 - Recherches hydrogéologiques avancées sur les ressources en eau afin de faire correspondre nos prélèvements à la capacité du milieu et afin de mieux les protéger ;
 - Contrat Arve Pure pour l'aide aux industriels sur leur mise en conformité.
- **Réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées :**
 - PCAET : renouvellement des équipements avec économie en énergie.
 - Renforcement des moyens alloués à la recherche de fuite et au renouvellement des conduites.
- **Réutiliser les ressources en eau, récupérer l'énergie liée à l'eau, recycler et valoriser les sous-produits :**
 - Sur la STEP, projet de récupération de chaleur eaux usées, réutilisation des sables, traitement et réinjection du biogaz dans le réseau et panneaux photoélectriques.
 - Récupération des eaux pluie pour l'hydrocurage des réseaux.
- **Développer une approche systémique intégrée en lien avec les autres services urbains :**
 - Un projet de mutualisation des services a été réalisé. Il est en cours de mise en œuvre entre Annemasse-Agglo et ses communes membres.
- **Augmenter l'adaptabilité des systèmes et garantir la multiplicité des solutions (et ressources) :**
 - Travail en lien avec le SM3A, dans le cadre de l'élaboration de la SLGRI (stratégie locale de gestion du risque inondation).

2. Une conception urbaine sensible à l'eau

- **Une conception urbaine permettant des services d'eau durables :**
Annemasse-Agglo inventorie aujourd'hui l'ensemble de ses zones humides afin de réfléchir à une bonne gestion hydrologique et écologique de ces zones.
- **Des espaces urbains conçus pour réduire les risques liés aux inondations :**
Sur les projets d'aménagement propres à Annemasse-Agglo, comme la ZAC Etoile, des efforts ont été réalisés en ce sens.
- **Un cadre de vie amélioré avec de l'eau visible :**
Annemasse-Agglo porte les projets de trames vertes et bleues, soutient les programmes de travaux de renaturation transférés aux structures en charge de la GEMAPI et enfin soutient dans le cadre du SCOT la mise en place de zones de respiration sur le territoire.
- **Des matériaux urbains adaptés pour minimiser leur impact sur la pollution de l'eau :**
Application du plan Zéro Phyto

3. Une ville connectée à son bassin versant

- **Une planification urbaine qui tient compte de la disponibilité de la ressource en eau :**
 - Annemasse-Agglo fait partie du groupe de travail départemental sur le partage de la ressource en eau.
 - Dans le cadre du SCOT, un travail sera mené afin de coordonner la capacité du territoire à accueillir de nouvelles populations en fonction de l'eau potable disponible.
- **La protection de la qualité de la ressource en eau :**
Un plan de gestion ambitieux est à l'étude pour le plateau karstique du Salève.
- **Une anticipation face aux événements extrêmes :**
Dans le cadre du SCOT, réflexion sur une meilleure intégration des cours d'eau en ville (remise à ciel ouvert, espaces de bon fonctionnement...) et sur une meilleure gestion des zones humides ayant une fonction d'écrêtement.

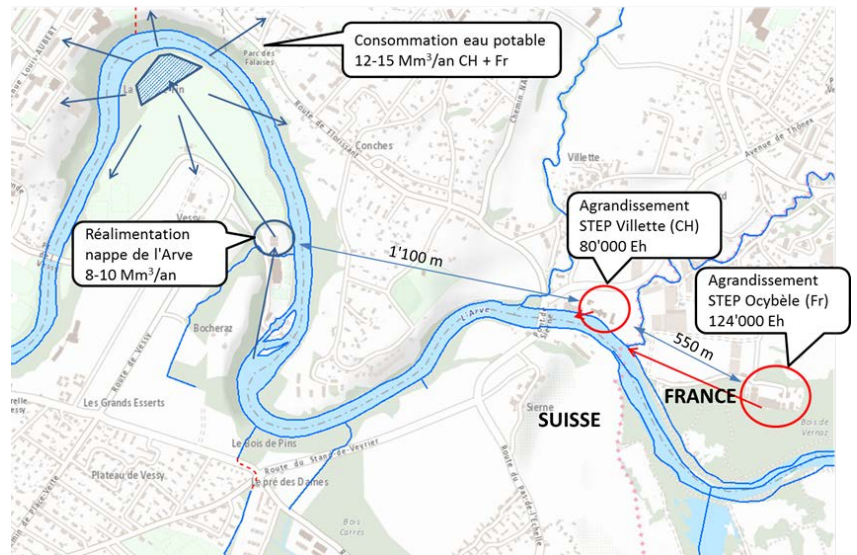
4. Des communautés "Eau-Responsables"

- **Des citoyens impliqués**
Reste à développer à Annemasse-Agglo
- **Des professionnels des différents domaines (finance, technique, social) conscients des co-bénéfices de l'eau**
Reste à développer à Annemasse-Agglo
- **Des équipes projets pluridisciplinaires :**
Développement de stratégie de management des équipes en cours, le travail en transversal sera à développer
- **Des autorités organisatrices qui impulsent et soutiennent la mise en œuvre des Principes :**
Le projet de territoire d'Annemasse-Agglo a été co-rédigé avec les élus de l'agglomération et des 12 communes, mais également des partenaires (office de tourisme, ...) Un groupe d'élus de l'agglomération et des communes se réunit tous les mois afin de suivre et travailler sur les thématiques de l'eau, les cours d'eau, les zones humides, leur préservation et leur valorisation....
- **Actions en faveur de la solidarité internationale et coopération décentralisée autour de l'eau :**
Annemasse agglo rejoint un collectif de collectivités françaises et suisses autour d'un projet à Madagascar pour pour améliorer l'assainissement de la commune de Brickaville.
- **Liens et collaborations avec la recherche :**
Participation aux projets avec le Graie, IRMISE, Mediates et le prochain RISMEAU (traitement des micropolluants commun avec la Suisse).


Un projet ambitieux et innovant pour un meilleur traitement des eaux usées.

Le rejet de la station d'épuration OCYBELE se fait dans l'Arve, juste en face de la station d'épuration suisse de Vilette. La Suisse a engagé une stratégie de traitement des micropolluants en stations d'épuration depuis quelques années. L'enjeu micropolluants est particulièrement saillant dans ce contexte transfrontalier. De plus, il y a une prise d'eau dans l'Arve, quelques kilomètres à l'aval, qui permet de réalimenter la nappe du genevois. Cette dernière est une ressource en eau potable pour tout le bassin genevois.

Nous étudions actuellement le projet de création d'un dispositif de traitement des micropolluants, commun aux deux stations d'épuration, sur le site suisse, après transfert des effluents traités d'Ocybèle.



Les 5 briques mobilisées pour aller vers un territoire "Eau-Responsable"

 Une vision	 Une gouvernance	 Des connaissances et des compétences	 Des outils de planification	 Des outils de mise en œuvre
<p>La révision du SCOT permettra de détailler certains points en termes de développement durable des ressources, en eau notamment.</p> <p>Annemasse-Agglomération est une collectivité transfrontalière qui a su tisser des partenariats avec le Canton de Genève notamment (situé dans le même bassin de vie et le même bassin versant).</p>	<p>Avec la GEMAPI, le choix de la bonne échelle s'est portée sur le bassin versant, cette compétence est transférée mais une gouvernance et une coordination technique forte a été mise en place.</p> <p>Le projet de territoire Agglomération / communes a pour objectif de faire travailler « les acteurs des différents services [...] en synergie</p>	<p>Annemasse-Agglomération a des compétences très intégrées : assainissement y compris eau pluviale et ANC / eau potable/ le SCOT / environnement et développement durable.</p> <p>Annemasse-Agglomération participe activement aux travaux de recherche du GRAIE, avec IRMISE notamment. Elle a par ailleurs soutenu un projet d'une start-up pour de la production d'électricité sur réseau d'eau potable.</p>	<p>Annemasse-Agglomération est à jour en termes de Schémas directeurs et planification : SCOT / schéma d'assainissement eau pluviale, zonage eau pluviale, schéma directeur eau potable, schéma directeur DECI en cours de lancement.</p>	<p>Annemasse-Agglomération est en pleine mise à jour de son pacte financier et fiscal.</p> <p>Un programme pluriannuel d'investissement à 5 ans est en place depuis 2009, avec mise à jour annuelle et prospective sur le prix de l'eau et de l'assainissement.</p>

